



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 42701

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question de la réforme de l'enseignement des sciences économiques et sociales au lycée. De nombreuses inquiétudes s'expriment sur l'avenir du maintien de cet enseignement compte tenu des réductions de moyens dans l'éducation. Cette réforme, telle qu'elle est menée actuellement, suscite trois grands dangers pour les SES et au delà pour l'ensemble du système éducatif. Le premier danger réside dans les principes qui semblent devoir guider la conception des nouveaux programmes, en SES mais également dans d'autres disciplines. Dans le cas des SES, le rapport de la commission demande clairement à ce que l'enseignement soit centré sur la transmission de « fondamentaux » supposés faire consensus au sein de la communauté scientifique en économie et en sociologie. Cette transmission de fondamentaux ne risque-t-elle pas de se faire au détriment de l'étude des grandes questions économiques et sociales du monde contemporain, étude qui donne tout son sens et son intérêt à l'enseignement SES ? Ce serait un vrai recul dans la formation des élèves si l'enseignement des SES devait se limiter à cette transmission. Le second danger réside dans la procédure et les délais (moins de 6 mois) qui semblent devoir prévaloir pour la refonte des programmes dans toutes les disciplines. Compte tenu des contraintes de temps très courtes imposées par le ministre, le danger est grand de concevoir des programmes à la va-vite, sans consultation de groupes d'experts (parmi lesquels doivent figurer des enseignants de lycée), et sous l'influence de groupes de pression au mépris du principe de laïcité. Enfin, le dernier danger de cette réforme ferait que les SES ne seraient pas un enseignement obligatoire en seconde mais un enseignement optionnel de découverte semestriel de 3 heures, ce qui représente 50 heures de découverte des SES pour les élèves au lieu des 80 heures actuelles. Il y aurait une remise en cause totale de l'enseignement de cette matière car la transmission de savoirs fondamentaux morcelés entre les différents modules d'enseignement proposés au détriment du sens de cet apprentissage et de la capacité pour les élèves à se saisir de questions contemporaines. Cet enseignement, en prise directe avec les réalités économiques et sociales, permet aux jeunes de mieux se situer au sein de la société dans laquelle ils vivent en affûtant leur sens de la synthèse et leur esprit critique. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre en la matière afin de garantir un enseignement cohérent, rigoureux et ne pas entraîner une dénaturation profonde de la matière.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de

promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que seront traitées la question de la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement du lycée ainsi que celle du maintien de la filière ES.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42701

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1705

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4629